

commissions scolaires, qui n'en ont pas beaucoup. Ces organismes essaient d'aider la jeunesse canadienne dans le cadre de nos programmes d'enseignement, et ces fanfares sont très utiles dans tous les petits centres ruraux et urbains, pour occuper notre jeunesse quand elle n'est pas à l'école. A mon avis, elles servent à des fins utiles et il y aurait lieu d'en tenir compte en accordant une ristourne pour ce genre d'achats.

**M. Weichel:** Je ne me propose pas de retarder l'adoption des crédits du ministère ni de la division des douanes et de l'accise, mais il me semble qu'il y aurait lieu de dire un mot pour remercier le ministre, le sous-ministre, qui est un de mes anciens camarades d'armes, et tout le ministère pour les services qu'il nous ont fournis dans le comté de Waterloo. La ville de Waterloo apprécie le changement récent qui a été apporté aux règlements de la douane relatifs aux envois arrivant par camions à l'entrepôt. Les importateurs de Waterloo ont ainsi épargné des milliers de dollars par année.

Certaines entreprises à Waterloo ont reçu des plaintes concernant les dépenses que comporte l'envoi à Kitchener, chaque jour ouvrable, de leurs dossiers d'accise. Ce que les entreprises de Waterloo contribuent en taxe d'accise excède de beaucoup ce que contribue Kitchener, qui compte pourtant une population trois fois et demie plus nombreuse. J'espère que le ministre accordera à Waterloo toute la considération possible à cet égard, vu que, selon moi, le bureau de la douane de Waterloo est en mesure de s'occuper des dossiers de l'accise. Peut-être que, dans un avenir pas trop éloigné, les hauts fonctionnaires du ministère pourraient nous rendre visite et discuter cette affaire importante avec les membres de la Chambre de commerce.

**M. Caron:** J'aimerais porter à l'attention du ministre quelque chose qui pourrait être remédié très facilement. En janvier, lorsque je suis revenu des États-Unis par avion, on m'a remis la formule E-24, c'est-à-dire la formule relative à la douane. J'ai demandé si on pouvait m'en donner une en français et on m'a dit qu'on n'en avait pas, bien qu'une fois rendu à Montréal on m'ait dit qu'il y en avait en français et en anglais.

Ces formules ne pourraient-elles pas être bilingues? Il n'y a pas beaucoup de texte, et cela épargnerait des ennuis aux voyageurs qui ne savent pas lire l'anglais ou le français. Il me semble que le ministre devrait y réfléchir, et s'il étudiait la question, je pense qu'il trouverait mes observations tout à fait pertinentes.

**M. Winkler:** Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots et ajouter mes compliments au ministre et à ses fonctionnaires pour la façon dont ils s'acquittent de leurs charges respectives.

Je veux parler maintenant de la question des étiquettes, qui a été débattue lors de l'étude des crédits de l'an dernier, ainsi que des règlements qui sont entrés en vigueur en décembre dernier. A propos de l'importation des textiles, je constate que les importateurs oblitérent maintenant les étiquettes posées sur les vêtements par les fabricants. Or comme ces étiquettes sont généralement faites de papier mince, on peut facilement les enlever en secouant ou en grattant le vêtement, ou par quelque procédé semblable. Or cette pratique me paraît injuste envers les fabricants canadiens de textiles, et j'estime qu'elle devrait faire l'objet d'une enquête de la part du ministère, et qu'on devrait prendre des mesures pour empêcher cela.

J'ai aussi parlé au ministre de la question de prescrire que, dans les catalogues des comptoirs postaux, il faille indiquer si tel article est importé ou s'il est de fabrication canadienne. A mon avis, cela est fort important pour la vente des textiles canadiens. On verra que, dans tous les catalogues des comptoirs postaux, rien n'indique si l'article annoncé est fabriqué au Canada ou à l'étranger. Lorsque j'ai posé cette question au ministre, le 1<sup>er</sup> février dernier, rien n'avait été encore fait, et je me demande si on y a songé ou si l'on pourrait y songer. C'est une question qui importe beaucoup aux petits fabricants de textiles du Canada, et des gens de partout en Ontario m'ont fait des instances à ce sujet. J'estime que ce serait une initiative utile de la part du ministère, initiative qui serait certes fort à l'avantage des manufacturiers canadiens dans ce domaine. On se rend compte que, lorsqu'une ménagère commande un article qu'elle voit dans un de ces catalogues, rien ne lui dit qu'elle achète un article produit au Canada ou un article importé.

Je pense qu'il serait très simple d'exiger de ces comptoirs postaux qu'ils indiquent sous chaque article s'il est importé ou s'il est de fabrication canadienne. Je pense que cela réglerait le problème et que ce serait fort à l'avantage des petits fabricants de textiles.

**M. McMillan:** Je désire soulever une question qui pourrait intéresser des collectivités de la Colombie-Britannique, du nord de l'Ontario, comme Fort-William, du district de Niagara, Cornwall, des villes de la province de Québec et probablement du Nouveau-Brunswick. D'après le journal, il s'agit d'une proposition du cabinet relative à l'abolition du droit de 20 p. 100 qui frappe actuellement le papier fin. Je sais que la question relève